

# **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

~~~~~

*Date de la convocation : 07 septembre 2021*

*Date d'affichage : 27 septembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le lundi treize septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Christelle CHALAYE, Corinne HOURDIER, Isabelle DUTERTRE, Isabelle HUBERT, Yohann MAXIMILIEN, Olivier LEROUX, Frédéric THEBAUT, Laurent SAVALLE, Franck LE CLEC'H, Joël MAILLARD.

Etaient absents excusés Madame Marie-Hélène LEFRANÇOIS et Madame Carole DOUVILLE

Madame Marie-Hélène LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Madame Véronique MARIE  
Madame Carole DOUVILLE a donné pouvoir à Madame Martine LEDANSEUR

Madame Martine LEDANSEUR a été nommée Secrétaire de Séance

## ■ **Compte-rendu de la séance du 21 juin 2021.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 juin 2021 adressé par courriel.

## ■ **Délibération modificative et clôture du SITS.**

### **Décisions modificatives du budget 2021 (n°2021-022)**

Après délibération, le Conseil Municipal modifie comme suit le budget primitif 2021:

|                              |                           |               |
|------------------------------|---------------------------|---------------|
| compte 002 (chapitre 002)    | Recette de fonctionnement | + 33 000.00 € |
| compte 615231 (chapitre 011) | Dépense de fonctionnement | + 33 000.00 € |

### **Clôture du SITS**

Le Maire informe les Membres du Conseil que suite à la clôture du SITS LES BAUX / LE PLESSIS / LES VENTES au 31/07/2020, les factures reçues après cette dissolution doivent être réglées. D'après le Trésorier, le SITS ne peut plus mandater un paiement du fait de la dissolution.

Ces factures seraient à prendre en charge par les 3 communes alors que le reliquat de trésorerie (4 707.24 €) a été versé à l'EPN qui a repris la compétence.

De plus, Christelle CHALAYE rappelle que des parents d'enfants de classe primaire sont toujours dans l'attente du remboursement par la REGION de leur cotisation annuelle.

Le Maire propose aux Membres du Conseil d'évoquer ces points lors de la prochaine réunion du SIVOS des Tilleuls le 28 septembre 2021 avec les deux Maires des communes concernées et tente de négocier avec l'EPN, la prise en compte de ces factures.

## ■ **Centre de Gestion 27 : ASSURANCE DES AGENTS. (n°2021-023)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2020 (2020/041) proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Proposition d'assurance pour les agents CNRACL<br><br><input checked="" type="checkbox"/> pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)<br><br>Et |
| Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC<br><br>Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)<br><br><input checked="" type="checkbox"/> OUI<br>NON                                                                        |

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

| En Option                         | CNRACL                                                                  | IRCANTEC                                                                |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Nouvelle Bonification Indiciaire  | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     |
| Indemnité de Résidence            | <input type="checkbox"/> OUI<br><input checked="" type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI<br><input checked="" type="checkbox"/> NON |
| Supplément Familial de traitement | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     | <input type="checkbox"/> OUI<br><input checked="" type="checkbox"/> NON |
| Régime Indemnitaires              | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     |
| Charges Patronales                | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     | <input type="checkbox"/> OUI<br>NON                                     |

Et à cette fin, autorise Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

#### ■ **Centre de Gestion 27 : MEDECINE DU TRAVAIL. (n°2021-024)**

Le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service médecine est proposé aux collectivités et établissements. La convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et l'autorisent à procéder à toutes formalités afférentes.

#### ■ **Centre de Gestion 27 : DISPOSITIF DE REFERENT DE SIGNALEMENT. (n°2021-025)**

Le Maire informe les Membres du Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, toutes les collectivités et leurs établissements sont concernés par l'obligation de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Il indique qu'une convention est proposée par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure aux collectivités et EPCI du département de l'Eure, souhaitant bénéficier du dispositif concernant le référent signalement.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et l'autorisent à procéder à toutes formalités afférentes

#### ■ **Contrat d'assurance de la commune. (n°2021-026)**

Le Maire, suite à une révision des contrats d'assurance de la commune, fait constat que les tarifs appliqués jusqu'à présent sont trop élevés. Il propose de résilier le contrat actuel avec AXA et de renégocier ce contrat.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à résilier le contrat avec AXA, à renégocier les tarifs et à signer un nouveau contrat avec le mieux disant pour 2022.

#### ■ **Animations communales.**

- Village propre et Temps de rencontres pour tous :

Monsieur le Maire remercie les Membres du Conseil pour la distribution auprès des habitants de la commune des nombreux documents relatifs aux animations communales.

Il passe en revue l'organisation de l'opération « Village propre » et du pot offert par la commune qui en suivra et encourage les Membres du Conseil à mobiliser les habitants pour y participer.

Martine LEDANSEUR décrit le protocole à mettre en place pour le contrôle du passe sanitaire à cette occasion.

- Arbre de Noël des enfants :

Véronique MARIE confirme la date du 19 décembre 2021 pour l'arbre de Noël des enfants de la commune. Un spectacle de magie théâtralisée suivi d'un goûter, si le contexte sanitaire le permet, sera offert aux enfants et leurs parents.

Cette année, ce sont 90 enfants de 6 mois à 10 ans qui pourront bénéficier d'un cadeau de Noël.

- Le Marché des producteurs :

Pour la première édition qui aura lieu le 23 septembre 2021 de 16h à 19h devant la mairie, quatre producteurs locaux seront présents : un affûteur, un stand de plats préparés exotiques, un producteur de graines et épices en vrac et un volailler/œufs.

Isabelle HUBERT indique que « La Sente aux Anes » n'est pas disponible pour y participer mais qu'elle propose un stand « point de vente » qui sera tenu par un conseiller municipal.

Laurent SAVALLE ajoute que l'idée est de donner envie à d'autres producteurs de venir, de créer du lien avec les habitants et de communiquer sur les événements de la commune.

Il présente par ailleurs un document créé sous forme de triptyque résumant les différents modes de transport en commun desservant la commune (cars scolaires, bus 360, Taxibus, Veloo) qui sera disponible sur le marché ainsi qu'en mairie.

- Chemins de randonnée :

Laurent SAVALLE informe qu'un premier chemin de randonnée entre la Commune et la boulangerie des Ventes a été repéré soit environ 3,5 Kms. Il fait remarquer la difficulté de créer des boucles du fait du découpage des parcelles sur la commune : il cherche d'ailleurs à identifier le propriétaire d'une parcelle (rue de la Fosse aux loups) car une partie du chemin est un chemin d'exploitation (chasse) pour trouver un compromis pour traverser cette parcelle privée.

Le Maire recommande de se rapprocher de l'Office du tourisme pour conseil sur la signalétique de ces chemins de randonnée.

Christelle CHALAYE demande où en est la piste cyclable entre Evreux et Navarre, traversant l'hippodrome jusqu'au pied d'Arnières-sur-Iton.

Monsieur le Maire indique que la fin des travaux est prévue fin 2022 et que le projet de piste cyclable sur la commune est en cours. Il fait remarquer que ces pistes sont de plus en plus courantes.

### ■ ***Achat d'un terrain au lotissement Le Champs des Oiseaux***

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement de cette parcelle est double : parking et/ou aire de jeux pour les enfants.

Il explique que les négociations avec le propriétaire (PROMO-CONCEPT) sont difficiles.

Les démarches pour obtenir un fonds de concours auprès de l'EPN pour l'aménagement sont en cours.

A la question de Joël MAILLARD sur la possibilité de subventions supplémentaires, Corinne HOURDIER répond que pour les aires de jeux pour enfants, il existe des subventions du DEPARTEMENT, de la CAF et de la SILOGE qui est propriétaire de 9 logements dans ce lotissement.

### ■ ***Questions diverses***

#### **Point financier**

Le Maire présente la situation financière de la Commune.

#### **Terrain district du Plessis Grohan**

Le Maire fait savoir que contact avec la SAFER a été pris dans le cadre du projet de vente de la parcelle Y 185.

A la question de Joël MAILLARD sur la possibilité de louer ce terrain, le Maire répond que ce ne serait pas intéressant pour la commune car les droits d'un locataire d'un bail rural sont très protecteurs.

#### **Conteneur IDVETS**

Suite à des dégradations sur le conteneur, l'association l'a enlevé : Contact auprès d'IDVETS sera pris afin de connaître les points de collecte autour de la commune pour information aux habitants si besoin.

#### **Inauguration logements SILOGE**

La SILOGE organise une inauguration le mardi 12 octobre 2021 à 16h30 : Le Maire encourage les Membres du Conseil qui le désirent, à y assister.

#### **Visite éco quartier de Val-de-Reuil :**

Corinne HOURDIER fait un retour sur la visite de l'éco quartier proposée par la CAUE et explique qu'il s'agit d'une nouvelle pensée de mise en vie de l'habitat privilégiant les espaces de déambulations, les déplacements doux et les lieux collectifs dans une démarche écoresponsable.

Le Maire note que c'est intéressant dans le cadre d'un projet d'éco quartier plus rural à l'échelle de la Commune. Il rappelle d'ailleurs que la prochaine rencontre avec le CAUE aura lieu le mercredi 22 septembre 2021 de 14h à 17h et encourage les Membres du Conseil à y assister.

### **Création d'un groupe WhatsApp**

Sur proposition du Maire, un groupe WhatsApp qui permettra de faciliter la communication entre les membres du conseil va être créé : c'est Frédéric THEBAUT qui s'en charge.

### **Pot de départ d'Annie LESENEY**

Reporté au mois de novembre, la date est à définir.

### **Chantier de réhabilitation des 2 logements de l'école**

Martine LEDANSEUR fait un retour sur ce projet : le constat de malfaçons sur la pose des menuiseries a interrompu le chantier. Une rencontre entre les architectes et l'artisan a mis en évidence une réelle volonté de relancer le projet en privilégiant des solutions de réparations pérennes et qui ne bloquent pas trop longtemps le redémarrage des travaux.

Au questionnement de Laurent SAVALLE sur le projet d'aménagement de l'école et la possibilité de solliciter le CAUE, Le Maire explique qu'afin d'être rapidement opérationnel, il faut initialement faire appel à un bureau d'étude, la CAUE, n'apportant que du conseil.

Laurent SAVALLE encourage à faire cet appel d'offre dès maintenant afin de répondre le plus rapidement possible aux attentes des parents d'élève et des instituteurs.

### **Téléphonie mobile Rue Saint Gaud**

Le Maire fait savoir qu'une pétition lui a été transmis par des habitants de la rue St Gaud qui n'auraient plus de réception de téléphonie mobile. Il sollicite Corinne HOURDIER pour obtenir plus d'informations avant de contacter l'opérateur Orange.

### **Tour de table**

Joël MAILLARD indique qu'un nid de poule s'est formé Rue de la Résistance.

Le Maire rappelle que toute dégradation de voirie constatée doit être signalée (photo à l'appui si possible) à Martine LEDANSEUR qui remonte les demandes d'intervention grâce à une application partagée avec EPN.

Franck LE CLEC'H informe d'un projet de boîte à livres qui serait installée aux Boutons d'Or, à côté du panneau d'affichage (repeint pour l'occasion avec l'accord du Maire).

Il fait aussi remarquer que les lampadaires du lotissement s'éteignent à 23h le samedi alors que sur l'ensemble de la commune ils s'éteignent à minuit. Le Maire va demander que l'horaire soit aligné au reste de la commune.

Laurent SAVALLE constate une augmentation des « runs » en moto ou voiture au centre bourg au niveau du carrefour de la Rue de la Libération avec la rue des Ventes.

Frédéric THEBAUT fait un retour sur l'application PANNEAUPOCKET : le téléchargement a doublé depuis le boitage du flyer passant de 10 à 22% des foyers de la commune.

C'est très encourageant, il faut continuer à communiquer sur l'application.

Martine LEDANSEUR annonce que certains habitants (au sud de la commune) seront connectés à la fibre à partir du 17 septembre : une information à destination des habitations concernées sera distribuée en boîte aux lettres.

Le Maire ajoute que pour le reste de la commune, le problème technique de connexion se situe au niveau de la RD74 / Chemin des meuniers, entre le rondpoint de Garel et le point de mutualisation.

A la demande de Laurent SAVALLE sur la possibilité de renouveler le spectacle « l'Heure Insolite » sur la commune le 21 mai 2022, un grand oui à l'unanimité pour cet événement qui pourrait être suivi d'un bal.

Isabelle HUBERT confirme le report des Puces des Couturières au printemps prochain.

Véronique MARIE annonce la reprise des « goûters » du Club des Aînés en septembre, et un repas est fixé le 10 octobre 2021 à la salle des fêtes.  
Une sortie en novembre sera organisée au « Cochon Grillé » dans l'Orne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures quarante-cinq minutes.